

KIT DE SECOURS ANTI-BRÛLURE THERMIQUES

Référence : 10063



Description :

- **Les trousse de secours pour brûlures thermiques** sont faites pour toutes les blessures légères liées aux brûlures
- Composées entre autre d'**1 hydrogel brûlures**, de **compresses de tulle gras vaseliné**, de **compresses assorties**
- Des **gants stériles** vous assurent également une protection efficace
- Vous pouvez au choix obtenir une trousse **brûlures thermiques pleine** ou une trousse **brûlures thermiques vide** ou bien opter pour la **composition seule**

Composition de la trousse :

- **Petits soins :** 1 Gel brûlure en spray, 10 Tulles gras vaseliné 10cm x 10cm, 1 Boîte de 10 compresses 8cm x 10cm, 10 compresses tissées stériles 7,5cm x 7,5cm,
- **Protection :** 3 gels dose stérile 3.5 g, 10 gants stériles.
- **Aide au maintien :** 3 bandes de gaze 3 m x 5 cm, 1 sparadrap en soie 5m x 2cm

Caractéristiques :

- Les **trousse de secours pour brûlures thermiques** sont réservées aux **premiers soins**
- Proposées **pleines** ou **vides**. Possibilité de recharger avec la **composition seule**
- **Coffrets résistants et légers** avec poignée de transport.
- En polypropylène

- **Petits soins :** 1 Gel brûlure en spray, 10 Tulles gras vaseliné 10cm x 10cm, 1 Boîte de 10 compresses 8cm x 10cm, 10 compresses tissées stériles 7,5cm x 7,5cm,
- **Protection :** 3 gels dose stérile 3.5 g, 10 gants stériles.
- **Aide au maintien :** 3 bandes de gaze 3 m x 5 cm, 1 sparadrap en soie 5m x 2cm



LE SPÉCIALISTE DES TROUSSES DE SECOURS

Fournisseur officiel de l'Éducation Nationale,
des collectivités et des entreprises

L. au V. de 8h30 à 17h30

04 93 19 20 23

KIT DE SECOURS ANTI-BRÛLURE THERMIQUES

Référence : 10063

Trousse de secours Brûlures Thermiques

La trousse de secours, spécialement adapté aux brûlures thermiques, offre la possibilité d'intervenir dès les premières minutes sur la victime afin de limiter aux maximum les lésions cutanées. Il est impératif d'être préparé à cette éventualité dans son entreprise afin de prendre en charge de manière rapide et efficace les accidents liés à ce type de blessure.

La **trousse de secours pour brûlures thermiques** est proposée pleine ou vide. Vous pouvez également vous procurer uniquement la **composition pour recharger votre trousse de secours**.

Produits référents :

- [Trousse de secours brûlures thermiques pleine](#) - Réf: **10063**
- [Trousse de secours vide](#) - Réf: **10008**
- [Composition Brûlures Thermiques](#) (sans trousse) - Réf: **10064**

Les conseils Tamô pour utiliser correctement votre trousse de premiers soins

1. Optez en priorité pour les unidoses : Le conditionnement unidose stérile permet d'éviter toute contamination lors des différentes utilisations de la trousse d'urgence.
2. Lavez-vous les mains : Veillez à avoir les mains propres avant d'ouvrir le kit et de toucher le matériel. Si nécessaire, utilisez des gants jetables pour nettoyer et panser la plaie d'un collègue.
3. Gardez le kit en bon état : Entretenez régulièrement votre trousse de secours et si nécessaire, désignez une personne pour vérifier périodiquement le contenu, la date de péremption et l'état général de l'équipement.
4. Contactez le Samu en cas d'accident grave : Les trousse de premiers soins sont conçues pour traiter les accidents et blessures mineurs. En cas d'incident plus grave, il faut impérativement : contacter Samu (15) en urgence et suivre les consignes données au téléphone.

1783 avenue Pierre et Marie Curie, 06700 Saint Laurent du Var

Téléphone : **04 93 19 20 23**

Email : contact@tamo.fr Site : <https://www.tamo.fr/>

SASU au capital de 7622,45 € - RCS NICE B 401.136.502 - SIRET 401.136.502.00028 - APE 4791B

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 67.401.136.502



LE SPÉCIALISTE DES TROUSSES DE SECOURS

Fournisseur officiel de l'Éducation Nationale,
des collectivités et des entreprises

L. au V. de 8h30 à 17h30

04 93 19 20 23

KIT DE SECOURS ANTI-BRÛLURE THERMIQUES

Référence : 10063

Où stocker le matériel de premiers secours ?

Les outils nécessaires pour administrer les premiers soins aux blessés et malades doivent être mobilisés sur un emplacement précis et aisément accessible aux secouristes ou placés au plus proche de la zone dangereuse (ex : douches de sécurité, à proximité des produits chimiques dans les postes de manutention des produits).

Dans tous les cas, les salles de secours et le matériel de premier secours doivent être distingués par une signalisation appropriée (rectangles ou carrés et pictogrammes blancs sur fond vert) décrite dans l'arrêté du 4 novembre 1993. Pensez à placer votre trousse de secours sur un support mural et à la marquer clairement avec [nos panneaux de signalisation](#).

Chaque métier comporte ses propres risques, alors emportez votre propre trousse de secours !

L'article R4224-14 du code du travail précise que « *Les lieux de travail sont équipés de matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible* », notamment en cas de coupures, brûlures.

Est-il également nécessaire d'avoir un local dédié au matériel de premiers secours ?

L'[article 4214-23 du code du travail](#) stipule que qu'un local de soins doit être installé sur le lieu de travail lorsque le nombre de salariés dans l'entreprise est au moins égal à 200 dans les établissements industriels et au moins 500 dans les autres établissements. Ce local dédié aux premiers secours doit être facilement accessible à l'aide d'un brancard et peut contenir des trousse et du matériel de premiers secours.

Il doit y avoir un dispositif d'appel dans la salle d'urgence, destiné à alerter les infirmières ou autour des équipements d'urgence ou, à défaut, une structure d'urgence à l'extérieur de l'établissement. La mise à disposition et l'utilisation du matériel de premiers secours ne constituent en effet qu'une partie de l'organisation des secours et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'appel aux secours d'urgence.